



## SUD SANTÉ SOCIAUX GHRE

1 rue de la Marne

35400 SAINT MALO

[sudsantesociauxghre@gmail.com](mailto:sudsantesociauxghre@gmail.com)

### **Lettre ouverte à l'attention de :**

Madame la Sous-Préfète de Dinan,  
Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Malo,  
Messieurs les Députés,

### **Copie :**

Ministère de la Santé,  
Directrice Générale de l'ARS Bretagne,  
La Région Bretagne,  
Maires de Saint-Malo, Dinan et Cancale,  
Directrice Générale du GHRE,  
Presse

Le 17 Mars 2026

A Saint Malo

**Objet :** Demande de rencontre concernant l'aide au logement pour les agents Hospitaliers

**Pièce jointe :** Communiqué de presse n°402, circulaire CPPF2604289C, du 18 Février 2026 -  
Logement des agents publics

Madame la Sous-Préfète de Dinan,

Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Malo,

Messieurs les Députés,

Suite à la parution de la circulaire du 18 février 2026, le Gouvernement a annoncé une « mobilisation territoriale » pour améliorer l'accès au logement des agent-es publics, reconnaissant enfin une réalité que les personnels dénoncent depuis des années : sans logement accessible, il n'y a pas de service public durable.

Sur le bassin du territoire de santé n°6, la situation est devenue intolérable. Avec près de **27% de logements secondaires** à Saint-Malo, les prix explosent et les agent-es publics se retrouvent purement et simplement exclus du marché locatif. Aides-soignant-es, ASH,

ouvriers, personnels administratifs, étudiant·es en IFAS et IFSI, internes en médecine et médecins étrangers : tous et toutes subissent de plein fouet cette pénurie organisée.

Le syndicat SUD Santé Sociaux du GHRE se sent très concerné par les problèmes de logements de l'ensemble des agents, entraînant pour eux :

- des loyers inaccessibles,
- une pénurie de logements,
- des temps de trajet de plus en plus longs,
- surcoût des frais de transport,
- l'impossibilité de s'installer durablement à proximité de leur lieu de travail,
- Cela accroît sérieusement la pénibilité et la fatigabilité du travail,
- Et cela a un impact sur le bilan carbone.

Cette crise n'est plus une difficulté : **c'est une bombe à retardement** qui empêche tout recrutement stable, pousse les professionnel·les plus expérimenté·es à démissionner, désorganise les services et met directement en danger la continuité des soins.

Le gouvernement reconnaît que « lorsque le logement devient difficile d'accès pour les agents de première ligne, c'est le fonctionnement même des services publics qui est fragilisé ». Nous confirmons : c'est déjà le cas ici.

Mais au-delà des annonces, les personnels attendent des actes concrets, immédiats et visibles.

En tant que représentants locaux de l'État, et députés des circonscriptions concernées vous avez aujourd'hui la responsabilité directe d'agir. Le bassin **doit être déclaré territoire prioritaire en tension extrême**, sans délai.

SUD Santé Sociaux GHRE exige :

- Une identification immédiate, chiffrée et transparente des besoins en logement de tous les agent·es hospitaliers du territoire
- La mise en œuvre **sans délai** de solutions concrètes et coercitives : réservation prioritaire de logements, mobilisation massive du parc social, réquisition du foncier public vacant, encadrement des loyers
- Des mesures d'urgence immédiates pour les agent·es les plus précaires et les nouveaux recrutements

Il ne peut y avoir de stratégie efficace sans prise en compte des réalités du terrain et sans écoute des personnels.

Nous refusons que cette nouvelle « feuille de route » reste une opération de communication de plus, sans effets tangibles pour celles et ceux qui font vivre l'hôpital public au quotidien.

**Le logement des agent·es n'est pas une option. C'est une condition sine qua non à la survie de l'hôpital public, c'est une condition essentielle pour soigner dignement la population.**

Nous vous demandons donc, avec la plus grande insistance, l'ouverture **immédiate** d'une négociation avec le syndicat SUD Santé Sociaux GHRE afin de coconstruire des réponses à la hauteur de la problématique, d'autant plus qu'un nouveau projet territorial se profile.

À ce titre, nous exigeons d'être reçu·es dans les plus brefs délais, au regard de la nature de la circulaire du 18 février 2026.

Veillez croire, Madame la Sous-Préfète de Dinan, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Malo, Messieurs les Députés, en notre détermination à défendre les agent·es et le service public hospitalier.

SUD Santé Sociaux GHRE

